

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU
« Tentez de remporter un moment inoubliable avec la légende italienne »

Article 1 – Organisateurs du jeu :

La société Luxottica France dont le siège social est 80 route des Lucioles 06560 Valbonne, immatriculée au RCS de Grasse sous le numéro 334 705 332 ci-après « la Société Organisatrice », organise du 15 septembre 2025 10h00 au 31 octobre 2025 à minuit inclus, un jeu sur Internet et en boutique participantes.

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure au 15 septembre 2025 résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, des membres du personnel des sociétés et Luxottica France, des propriétaires des magasins Optic 2000 et des membres du personnel des sociétés partenaires à l'organisation du Jeu, ainsi que de leurs familles (conjoint et enfant(s)).

Pour participer au jeu, le client doit :

- Acheter une paire de lunettes optique ou solaire FZ en magasin participants (liste des magasins participants en annexe) pendant la période du jeu
- Scanner le QR code présent sur les flyers ou se connecter directement sur le site www.jeu-scuderiaferrari-2025.fr entre le 15/09/2025 10h00 et le 31/10/2025 23h59
- Remplir le formulaire : nom, prénom, adresse email
- Charger sa preuve d'achat
- Sélectionner le point de vente dans lequel l'achat de la paire FZ optique ou solaire a été effectué ou sélectionner l'option "en ligne" si l'achat a été effectué en ligne
- Accepter les opt'in
- Cliquer sur « Je m'inscris au tirage au sort »

Le jeu est limité à une participation par achat, avec un maximum de 1 participation par personne (même adresse email ou nom et prénom) sur l'ensemble de la période de jeu.

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure titulaire d'un permis de conduire valide.

Article 3 – Annonce du jeu :

Ce jeu est annoncé sur la page internet www.jeu-scuderiaferrari-2025.fr, sur leurs réseaux sociaux, par sms et dans les points de vente participants (liste des magasins en annexe).

L'achat de la paire FZ optique ou solaire doit obligatoirement s'effectuer entre le 15 septembre 2025 et le 31 octobre 2025 dans un point de vente participant à l'opération.

Le site Internet sur lequel se déroulera l'inscription pour le tirage au sort ouvrira le 15 septembre 2025 à 10h jusqu'au 31 octobre 2025 à 23h59.

Article 4 – Mode de désignation des gagnants :

Le Jeu fonctionne sur le principe de tirage au sort.

La liste des gagnants sera déposée auprès de l'Étude SAS LSL Commissaires de Justice dont l'adresse complète est précisée à l'Article 9 du présent Règlement.

Les participants doivent renseigner leurs données personnelles (nom, prénom, adresse email) dans le formulaire ainsi que charger une preuve d'achat (facture ou ticket de caisse) sur la page du mini site de jeu.

Si les informations personnelles et la preuve d'achat sont conformes, le gain sera validé. Si non, le gain sera annulé par les sociétés co-organisatrices et sera proposé à un suppléant.

Les gagnants seront contactés par email.

Le « tirage au sort » se fait à la fin de la période du jeu concours et fait appel à un commissaire de justice qui réalisera le tirage au sort. Par la suite, il adressera un procès-verbal de constat de tirage au sort.

Les participants s'inscrivant correctement lors de la période du jeu et ayant coché la case « Je confirme m'inscrire au tirage au sort. » sont automatiquement inscrits au tirage au sort. La liste du tirage au sort est déposée auprès de l'Étude SAS LSL Commissaires de Justice dont l'adresse complète est précisée à l'Article 9 du présent Règlement.

Les participants doivent avoir préalablement renseignés leurs données personnelles (nom, prénom, adresse email) dans le formulaire ainsi que charger une preuve d'achat (facture ou ticket de caisse) et sélectionner le point de vente dans lequel l'achat de la paire a été effectué sur la page du mini site de jeu.

Le participant sera immédiatement informé via un email de son inscription au tirage au sort.

Si les informations personnelles et la preuve d'achat sont conformes, l'inscription sera validée. Si non, l'inscription sera annulée par la société organisatrice.

Le tirage au sort s'effectuera au plus tard le 12 novembre 2025.

S'il est désigné gagnant, il sera contacté par email au plus tard le 12/11/2025 et devra y répondre en communiquant son numéro de téléphone. L'email inclura les informations sur le gain et l'organisation de l'expérience. L'organisateur enverra jusqu'à 2 relances par mail afin de contacter le gagnant.

À partir du 28/11/2025, si le participant ne manifeste pas la réclamation du gain après les 2 relances, l'organisateur se réserve le droit de remettre la dotation au suppléant désigné lors du tirage au sort.

Article 5 – Définitions et valeurs des dotations :

Sont mis en jeu :

- 3 stages de pilotage sur circuit en France métropolitaine, au plus près du domicile des gagnants, à bord d'une Ferrari pour 1 personne d'une valeur unitaire commerciale maximale de 600 € TTC.

Le lot ne comprend pas :

- Les transports entre le lieu de domicile du gagnant & le circuit, les éventuels frais d'hébergement ou autres dépenses personnelles.

Article 6 – Attribution de la dotation :

Lorsque le participant sera tiré au sort, il sera ensuite informé via email

Toute inscription erronée ou incomplète sera considérée comme nulle. Les coordonnées incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent Règlement, entraînent la disqualification du joueur et l'annulation de sa participation et de ses gains. La société organisatrice se réserve le droit de vérifier les coordonnées des participants et d'exercer des poursuites, le cas échéant. La société organisatrice se réserve le droit pour tous les participants de leur demander les preuves de leur participation : ticket de caisse original, et/ou de leur gain : copie de l'email de confirmation de gain.

Toute première manifestation d'un participant (contact par email à getcloserparis@tmsw.com – objet : Jeu stage de pilotage Scuderia Ferrari 2025) faite au-delà des 3 semaines après la fin du Jeu ne sera traitée par la société organisatrice.

Les gains sont attribués tels quels et ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur monétaire totale ou partielle ni de quelque autre manière que ce soit. Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs, les gagnants ne pouvaient bénéficier de leur gain, ce dernier sera définitivement perdu et ne sera pas réattribué. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due aux gagnants.

Les gains ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement. Le cas échéant, les frais de mise en œuvre, mise en service, installation et utilisation des dotations sont à la charge des gagnants. De même, le cas échéant, les frais de déplacement, d'assurance, de transport, etc., inhérents à la jouissance des gains mais non expressément prévus dans les gains resteront à la charge des gagnants.

S'agissant des gains, la responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée à la délivrance des gains effectivement et valablement gagnés. La société organisatrice n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité des normes auxquelles les gains sont éventuellement soumis ou à la sécurité des gains attribués. La société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs gains.

Article 7 – Remplacement des dotations par l'organisateur :

La société organisatrice se réserve le droit de modifier la nature de la dotation gagnée et de la remplacer par une dotation de valeur équivalente en cas de survenance d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement échappant à son contrôle qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de l'organisation du présent Jeux et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence.

En cas de pénurie ou de problèmes d'acheminement de la marchandise, la société organisatrice se réserve le droit de modifier les dotations (détails en article 4) sous conditions de les remplacer par des dotations à minimum de même valeur.

Article 8 – Annulation & Modification :

La société organisatrice du jeu ne saurait être tenue responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, à le prolonger, à le différer ou à le modifier. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou à la modification du jeu seront dans ce cas, indiquées directement sur jeu-scuderiaferrari-2025.fr et feront l'objet d'un avenant au présent règlement.

Article 9 – Dépôt & obtention du règlement :

Le présent Règlement est déposé auprès de l'Étude SAS LSL Commissaires de Justice 92 rue d'Angiviller 78120 RAMBOUILLET, et est disponible gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'accueil des magasins participants et sur www.jeu-scuderiaferrari-2025.fr.

Article 10 – Acceptation du règlement :

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement complet ainsi que des modalités de déroulement du jeu.

Article 11 – Données personnelles :

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées directement auprès du gagnant et lui sont demandées avant son gain/participation à travers un formulaire :

- Nom
- Prénom
- Email

Lors de la saisie d'informations dans un formulaire, les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires. À défaut, la demande de participation au Jeu ne pourra pas être traitée.

Les données à caractère personnel sont collectées directement auprès du Participant et uniquement à des fins de gestion du jeu par le sous-traitant en charge de la mise en place du jeu.

Pour les finalités relatives aux contrôles des fraudes, au respect du présent Règlement et à la gestion des éliminations, des données à caractère personnel peuvent également être collectées de façon indirecte. Le Participant dispose alors des mêmes droits que pour les données collectées directement auprès de lui par la société organisatrice. Les traitements sont par ailleurs mis en œuvre dans le strict respect des dispositions du présent article.

Les traitements mis en œuvre sont juridiquement fondés sur l'exécution du présent Règlement de jeu et sur les intérêts légitimes de la société organisatrice à faire respecter le Règlement de jeu, à limiter les risques de fraudes et à analyser la participation au Jeu.

Peuvent accéder à vos données, dans la limite de leurs attributions :

- Les sous-traitants (et notamment ceux qui interviennent dans le cadre de la vérification de la validité du gain et la livraison des gains...) ;
- Le cas échéant, les auxiliaires de justice et les officiers ministériels dans le cadre de leur mission d'assistance juridique et de représentation en justice.

Les données collectées sont conservées pendant une durée de 6 mois à compter de la fin du Jeu, dans le respect des obligations légales et réglementaires qui s'imposent. Elles seront ensuite détruites par le sous-traitant en charge de la désignation des gagnants.

Cette durée peut être augmentée pour permettre à la société organisatrice l'exercice ou la défense de ses droits en justice.

Conformément au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le concernent, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, d'un droit à la portabilité des données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après son décès. Le Participant peut exercer ces droits en contactant notre délégué à la protection des données par email à l'adresse suivante : lattali@beavers-agency.fr. Un justificatif d'identité pourra lui être demandé. L'exercice d'un de ces droits peut être refusé au Participant si sa demande ne remplit pas les conditions posées par la réglementation. Dans cette hypothèse, le Participant en sera dûment informé.

Article 11 : Exclusions

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Toute participation d'une personne mineure au Jeu sera exclue et ne pourra donner lieu à l'attribution d'un lot.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des dispositions du présent Règlement.

La société organisatrice se réserve le droit d'éjecter, de disqualifier ou d'invalider les gains de tout participant ne respectant pas totalement le Règlement et notamment si les informations et coordonnées fournies par le Participant sont invalides, erronées ou incomplètes ou toute personne troubant le bon déroulement du Jeu et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le déroulement du Jeu tel que décrit dans le présent Règlement ou aurait tenté de le faire. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur, étant précisé qu'aucune indemnité de quelle que sorte que ce soit ne pourra être demandée par son auteur à la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve également le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu, des participations au Jeu ou l'attribution de tout ou partie des dotations, s'il apparaît que des dysfonctionnements et/ou des fraudes sont intervenus sous quelle que forme et de quelque origine que ce soit, notamment technique, électronique ou informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s).

ANNEXE : LISTE DES POINTS DE VENTE PARTICIPANTS :

AGDE	LE CAP EN VUE
AGDE	MANEO OPTICIENS
Altkirch	Optic 2000 Heimberger
Amberieu en bugey	Écouter voir
ANDELNANS	DAMIEN L'OPTICIEN
Annecy	Bezin collectif des lunetiers
Annecy	Optique centrale
ANNEMASSE	OPTIC 2000 ANNEMASSE CENTRE CO
ANNEMASSE	OPTIC 2000 ANNEMASSE CENTRE VILLE
AUBENAS	OPTIC 2000 LEGAY
AUCH	MONOPTICEN M JAUBERT
Auch	OPTIC 2000 - HELIOS OPTIQUE
Auray	Optipop
Autun	Marin et martin
BALARUC LE VIEUX	AFFLELOU BALARUC
BALARUC LE VIEUX	EURO OPTICAL
BEAUCAIRE	ATOL OPTICIENS
Beauzelle	Andromede Optique
BEDARIEUX	ALAIN AFFLELOU
BENFELD	LISSAC
Betting	Optic studio
BEZIERS	OPTIQUE LAFAYETTE - BEZIERS
BIARRITZ	BASQUIN OPTIQUE

Biscarrosse	Afflelou
Bischwiller	Y voir plus
Cahors	Baron opticiens
CAMBRAI	OPTIQUE BAJEUX OPTICIENS KRY'S
CAMBRAI	OPTICIENS KRY'S
Carbonne	Optic 2000
Carcassonne	Alg optique
Casteljaloux	Allons Voir
Castres	Optique Leclerc
CAVAILLON	ALAIN AFFLELOU
Cenon	Optique Emeraude
Chalons en Champagne	Optic2000 jacopin
Chambéry	Boucly la lunetterie
Chambéry	Optique du théâtre
Charmes	Optique tourbier
CHATEAUBERNARD	VIOLETTE OPTIC
Cholet	Optique PK3
Clamecy	Optic2000 clamecy
Clermont	ATOL
CLERMONT FERRAND	OPTIK BUDGET - CLERMONT NORD
Cloyes les trois riviere	Vision Cloyes
COGNAC	OPTIQUE LIBERTE
Colmar	Lunoptec
Colmar	PIMBEL
Colomiers	Alain Afflelou
COMMERCY	LISSAC

CONDOM	ROSELLO OPTICIEN
Conflans en jarnisy	Vision santé
Contamine	Atol contamine
Coudekerque branche	Écouter voir
COUTRAS	OPTIC 2000 BONDIER-BOYE
Cranves sales	Avo opticiens
Danjoutin	Optique Danjoutin
DAX	OPTIQUE E LECLERC
Digoin	Leclerc optique
Dijon	Grez optic
DIJON	KRYS DIJON CENTRE
DIJON	KRYS DIJON TOISON D'OR
DUNKERQUE	OPTICIENS KRYS
Entrelacs	Air Vision
Erstein	Ecouter Voir
ERSTEIN	LISSAC
Fameck	Mme optique
Fameck	OPTIQUE E LECLERC
Farebersviller	BO OPTIC
Ferney voltaire	Optique franco suise
Ferrette	Les lunettes de mémé
Fismes	Optimo
Forbach	Optic 2000 dp
Freyming Merlebach	DM OPTIC
Geispolsheim	BO OPTIC
GISORS	OPTIC 2000 GISORS

GRATENTOUR	Optique GRATENTOUR
HAUCONCOURT	ATOL HAUCONCOURT
HAYANGE	LISSAC
Hirsingue	Heimburger opticiens
Horbourg-wihr	Horlissac
Houdemont	BO OPTIC
Houssen	VALNON
IBOS	OPTIQUE E LECLERC
Ifs	Optic Leclerc
Illkirch	Écouter voir
ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	OPTIQUE MODERNE
ISSOIRE	OPTIK BUDGET ISSOIRE
JASSANS Riottier	GAVOILLE opticiens
L'ISLE SUR LA SORGUE	OPTIKA
L'Union	Ecouter Voir
La chambre	La chambre optique
La Chapelle Saint Aubin	Alain Afflelou
LA FERTE SOUS JOUARRE	OPTIC 2000 LA FERTE
La mûre	Krys
La Roche sur Yon	KRYS la roche sur Yon Centre ville
La Roche sur Yon	Krys La roche sur Yon Leclerc
Langon	Afflelou
LATTES	OPT KRYS - OPTOVISION
Lavernose-Lacasse	Vos Opticiennes
Le coteau	Optique Rabourdin
Libourne	Afflelou

LIEVIN	OPTICIENS KRYS
Lisieux	Lexo Optic
Longeville-lès-Saint-Avold	La maison de l'optique
Longvic	Optic longvic
LORIENT	MANEO LORIENT
LORMONT	POINT DE VUE
MANDUEL	CENTRE VISION MAHU OPTICIEN
MARGUERITTES	OPTIC 2000 MAZET
Marly	La centrale d'optique
Marmande	Alain Afflelou
Marmande	Optique E Leclerc
MARSILLY	MARSILLY OPTIQUE AUDITION
Mauzac	Le lunetier du Pradas
METZ	ATOL METZ
Metz	Moise
MIGENNES	OPTIQUE DUPECHEZ
Mirepoix	Mirepoix Optique
Mondelange	MONDOPTIC
Mondelange	Optique tinten
Mondeville	Optic 2000
MONT DE MARSAN	OPTIQUE LABARBE
Montbéliard	Au fil de l'optique
MONTFAVET	ALAIN AFFLELOU
Moutiers	Optique sergent
Moyeuvre grande	Moyeuvre optique
Mulhouse	Ecouter Voir

Mulhouse	M OPTIC
Mundolsheim	Bo optic
Murs Erigne	Regard et Vue
NAY	ATOL LES OPTICIENS
NEUVES MAISONS	LISSAC
NIEUL SUR MER	ATLANTIC OPTIC
NIMES	BEEOPTIC A. AFFLELOU
NOGARO	LA VUE PAR MARIE
ORANGE	SARL PACAVUE
ORANGE	ZEST OPTIC
ORTHEZ	ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES
PARENTIS EN BORN	L'OURS A LUNETTES
PARIS	ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES - LACHAMBEAUDIE
PARIS	ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES - VAN GOGH
PARIS	OLYMPIADES OPTIQUE
PAU	COUDERC OPTIQUE
PAU	ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES
Péage de Roussillon	Krys
Pechbonnieu	Optique des coteaux
PESSAC	PESSAC OPTICAL
Picauville	Optique de la Douve
PIOLENC	PIOLENC OPTIQUE
Pogny	Pogny optique
Poncins	Poncin optique
Quetigny	Optique grand marché
ROMANS SUR ISERE	KRYS

RONCQ	OPTICIEN KRYS
ROUILLAC	ATOL
Saint bonnet de mûre	Optic 2000
saint dizier	ATOL LEHER
Saint Gaudens	Ecouter Voir
Saint germain du bois	Optique saint germain
SAINT GILLES	ATOL LES OPTICIENS NICOLAS
SAINT JEAN DE LUZ	ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES
Saint Laurent du pont	Optique saint Laurent
Saint Lo	Optique Pouclée
Saint Maximin	ATOL
SAINT PERAY	LA LUNETTERIE 1989
SAINT PIERRE DU MONT	OPTIC PAR PREVIFRANCE
SAINT QUENTIN	ATOL RASPAIL
Saint-avold	L'atelier d'optique
Salses le château	Optique du château
Sarrebourg	Optical mégastor
Sarreguemines	Optique des faïenceries
Sassenage	Œil pour œil
Schweighouse sur moder	Y voir plus
Seltz	Optique Schneider
SERIGNAN	ATOL LES OPTICIENS
Serres Castet	Optic 2000
Soultz	Optique de la source
ST ANDRE DE CUBZAC	A AFFLELOU
St Clair du Rhone	VABRES OPTIQUE

St Galmier	Iris optique
St jean de Maurienne	Optique de Savoie
St Jeoire	L'optique d'Emmanuelle
St Julien les Metz	Optique de la tannerie
St Marcellin	Krys
STE MEMMIE	OPTIC 2000 ST MEMMIE
Sté menehould	Natural optique
TALENCE	10STRICT OPTICIENS
TARBES	ATOL LES OPTICIENS CAVELART
TARBES	ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES
TARBES	OPTIQUE E LECLERC
TERRASSON	OPTIQUE ROUSSELIE
Thann	OPTIC 2000
Thionville	KIA optic afflelou
Thionville	Leclerc
Tomblaine	ATOL
Tonnerre	Mak optique
Toulouse	Mon Opticien
Toulouse	Optique Elvis
Tour Laville	Optique Leclerc
URRUGNE	OPTIK.LAND KRY'S
USSEL	OPTIM BUDGET
Valserhone	Écouter voir
VAUVERT	HOURCADE OPT
Vendin	Iris OPTIC
Vézelise	Optique et audition du saintois

VITTEL	Optique PADOVANI
Wintzenheim	Winoptic
Wissembourg	Afflelou
WITTENHEIM	OPTIC 2000
Yutz	Binoclettes optique noel



